

Parc naturel régional du Vercors

COMITÉ SYNDICAL : DÉLIBÉRATIONS

12 décembre 2020 à 9h30 en visioconférence

Le Comité syndical du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué en date du deux décembre deux mille vingt par Jacques Adenot, le Président, s'est réuni en visioconférence le samedi douze décembre deux mille vingt, à 9h30, afin d'examiner les points à l'ordre du jour.

Délégués présents :

Ageron Philippe, Délégué de Pont-en-Royans
 Alleyron-Biron Robert, Délégué de La Rivière
 Armand Jacques, Délégué de Saint-Agnan-en-Vercors
 Baudrier Marie-Odile, Déléguée de Saint-Julien-en-Vercors
 Belle Patrice, Délégué suppléant de Lans-en-Vercors
 Blunat Pierre, Délégué de Vinay
 Bret Daniel, Délégué de Saint-Martin-de-Clelles
 Champavier Damien, Délégué de Saint-Thomas-en-Royans
 Charbonnel David, Délégué de Izeron
 Charmet Martine, Déléguée de CD26
 Correard Michel, Délégué de Châtillon-en-Diois
 Cullaz Pascal, Délégué de Miribel-Lanchâtre
 David Jean-Loup, Délégué suppléant de Saint-Martin-le-Colonel
 Dolin Julien, Délégué de Cognin-les-Gorges
 Dubreuil Claude, Délégué de Bouvante
 Dutel Olivier, Délégué de Rencurel
 Dye Jean-Christophe, Délégué de Saint-Martin-en-Vercors
 Ferradou Claude, Délégué de Villard-de-Lans
 Fillet Pierre-Louis, Délégué de CCRV
 Fort Bernard, Délégué de Saint-Julien-en-Quint
 Gagnier Gérard, Délégué de CCVD
 Gimelle Dominique, Délégué de Saint-Nazaire-en-Royans
 Giraud-Guicherd Catherine, Déléguée de Monestier-du-Percy
 Giroutru Pascal, Délégué de Ponet-Saint-Auban
 Glenat Anne, Déléguée de Le Gua
 Habfast Claus, Délégué de Grenoble
 Herenger Mélina, Déléguée de METRO
 Jacquemoud Daniel, Délégué de Lus-la-Croix-Haute
 Kraemer Michael, Délégué de CCMV
 Lemercier Christophe, Délégué de Crest
 Mathon Frédéric, Délégué de Saint-Laurent-en-Royans
 Matt Patrick, Délégué de Gigors-et-Lozeron
 Monnard Raphaël, Délégué suppléant de Beauvoir-en-Royans
 Moreau-Glénat Geneviève, Déléguée suppléante de SMVIC
 Mulyk Fabien, Délégué de CD38
 Ottenheimer Thomas, Délégué de Vassieux-en-Vercors
 Pasdrmadjian Yannick, Délégué de Claix
 Peyretout Nicolas, Délégué de La Motte Fanjas
 Pfanter Virginie, Déléguée de Région AuRA
 Poilblanc Alexandra, Déléguée de La Chapelle-en-Vercors
 Portier Kevin, Délégué suppléant de Noyarey
 Reynaud Philippe, Délégué de Région AuRA
 Sentis Henri-Jacques, Délégué de Choranche

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 115
 Présents : **47**
 (minimum 30)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 179
 Présentes : 61
 Pouvoirs : 33
 Total : **94**
 (minimum 90)

Srocynski François, Délégué suppléant de Chichilianne
Tabouret Pierric, Délégué de Romeyer
Terrier Nathalie, Déléguée de Saint-Andéol
Vartanian Michel, Délégué de Chamaloc

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Blanc Didier-Claude, Délégué de Région AuRA
Boukaala Sarah, Délégué de Région AuRA
Chabert Gilles, Délégué de Région AuRA
de Breza Julie, Déléguée de Seyssins
du Retail Valérie, Déléguée de Die
Helmer Nathalie, Déléguée de CD26
Maillard Hugues, Délégué de Autrans-Méaudre-en-Vercors
Mena Eric, Délégué de Gresse-en-Vercors
Pelletier Henri, Délégué de Varcès-Allières et Risset
Polat Julien, Délégué de CD38
Puech Pierre-Gaël, Délégué de Laval-d'Aix
Sallaz-Damaz Yoann, Délégué de Noyarey
Tregret Agnès, Déléguée de le Percy

Participaient également à la réunion :

Aubanel Alain, Distillerie 4 vallées
Barbotin Odile, Présidente GTV
Battistel Marie-Noëlle, Députée de l'Isère
Duvillier Quentin, Technicien CD26
Girard Frédéric, Technicien AuRA
Nuiry Jean Bernard, CESER
Veron François, 1er VP Conseil scientifique
de Witasse-Thézy Camille, Sous-Préfète de Die

En l'absence du président, le 1^{er} vice-président ouvre la séance.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du Comité Syndical du 14 novembre 2020.

*Après avoir entendu lecture des décisions prises par le 1^{er} vice-président du PNRV par délégation du Comité Syndical depuis le 15 novembre 2020 (**décision n° 2020.P41 et décision 2020.P42**) ainsi que l'exposé du Président, et après diverses échanges de vues et interventions,*

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 12 décembre 2020

Arrêté du projet de charte du Parc naturel régional du Vercors

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet élaboré pour son territoire. Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre.

Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Elle a une validité de 15 ans. Son approbation permet le renouvellement du classement Parc naturel régional.

Le projet de charte est formalisé et consultable sur le site Internet du Parc du Vercors :
<https://www.parc-du-vercors.fr/charte-en-revision>

Il est constitué des pièces suivantes :

- **le corps de la charte** : il décrit le projet et les moyens pour y parvenir, notamment à travers des mesures ;
- **les cartes** : regroupées dans le plan de Parc, elles traduisent les mesures dans l'espace ;
- **le cahier des paysages** : il présente les intentions de la charte en termes de conséquences sur le paysage ;
- **la notice du plan de Parc** : c'est une légende « améliorée » du plan de Parc, qui en facilite la compréhension et permet de faire le lien avec les mesures
- **et les annexes.**

Le document présenté a fait l'objet d'un processus de concertation initié en octobre 2018 et qui s'est achevé en novembre 2020.

Le comité de pilotage de la révision de la charte, réuni le 26 novembre 2020, a pris la décision de proposer la validation du présent document au comité syndical.

La suite de la procédure prévoit notamment :

- une approbation de l'avant projet par le **Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes**,
- une visite et un rapport du **Conseil National de Protection de la nature (CNPN)** et de la **Fédération des Parcs naturels régionaux**
- la consultation du public par **enquête publique** (période prévisionnelle : 2nd semestre 2021)
- une consultation des organes délibérants des **collectivités membres du Syndicat Mixte du Parc ou concernées par le périmètre de révision** de la charte (période prévisionnelle 2022).

Le projet de pourra connaître des ajustements dans le cadre de cette procédure.

Le comité syndical décide à l'unanimité (2 abstentions):

- d'**ARRÊTER** le projet de charte du Parc du Vercors
- et d'**AUTORISER** le Président à mettre en œuvre les démarches nécessaires à la poursuite de la procédure.

FEUILLET DE CLÔTURE

Comité Syndical – séance du 12 décembre 2020

Fait et délibéré le 12 décembre 2020 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 12 décembre 2020.

Le 1^{er} vice-président,

Michel Vartanian